

Accord CE/Maroc: accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens, protocole à la suite de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie

2007/0181(NLE) - 21/11/2007

La commission des transports et du tourisme a adopté selon la procédure simplifiée (article 43, par. 1, du règlement) le rapport de M. Paolo **COSTA** (ALDE, IT) approuvant sans amendement la proposition de décision du Conseil concernant la conclusion d'un protocole modifiant l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Maroc, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Bulgarie et de la Roumanie.